

Administration et Rédaction

19, GRAND'RUE
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois	4 —	7 —
Six mois	6 50	13 —
Un an	12 —	25 —

O. I. X. + M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et réclames

Agence de publicité

HAASSENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	ANNONCES	RÉCLAMES
La ligne	15 cent.	10 cent.
Canton	15 cent.	10 cent.
Suisse	20 —	—
Etranger	25 —	—

Fête de saint Léon IX

Nouvelles du jour

Les journaux conservateurs anglais semblent avoir pour mot d'ordre de préparer l'opinion à l'échec des pourparlers de la paix engagés entre les chefs boers et lord Kitchener.

Si les espérances qu'on avait mises dans l'ouverture de ces négociations sont déçues, la faute en sera à l'Angleterre, uniquement. Les Boers ont apporté toute leur bonne volonté à s'entendre, car ils ont évité de s'appesantir sur la question de leur autonomie, qui leur tenait tant à cœur. Ils réclamaient en première ligne une amnistie générale pour tous ceux qui avaient participé à la guerre et le retrait de la loi de bannissement. C'étaient là des conditions modestes et qu'un ennemi généreux leur aurait même offertes. Les Anglais les leur refusent! Si le ministère britannique ne revient pas, ou n'est pas revenu à de meilleurs sentiments, car il a dû avoir hier, jeudi, une séance importante, De Wet, Delarey, Schalk-Burgher et Steijn n'ont plus qu'à reprendre la direction de leurs commandos et à continuer leurs opérations de guérillas.

Un message boer qui vient d'arriver en Hollande déclare que l'impression qu'on a à Pretoria et à Johannesburg est que lord Kitchener désespère du succès définitif des armes anglaises. Les troupes s'aperçoivent, dit-on, des sentiments des chefs qui commencent à croire que les Boers l'emporteront, en raison de la durée et de l'étendue de la résistance. Les Boers étant pourvus en abondance de munitions et de provisions et ayant plus de 15,000 hommes en campagne auraient décidé de ne pas augmenter cet effectif qui, plus élevé, gênerait leur tactique. Ils se borneraient à remplir les vides en choisissant dans les offres d'enrôlement qui arrivent toujours croissantes de la Colonie du Cap.

Il y a de l'enthousiasme et des exagérations dans le rapport de ce message. Lord Kitchener est très soucieux, peut-être découragé, mais pas désespéré. Les Anglais viendront à bout des Boers, mais il leur faudra du temps et de l'argent.

Il existe dans le monde politique anglais, au sujet des négociations avec les chefs boers, deux courants bien distincts. Les uns sont d'avis que la guerre du Transvaal ne doit pas avoir, comme l'a dit lord Milner dans un discours fameux, de fin officielle et proclamée. En d'autres termes, elle ne doit pas finir d'un coup à la suite d'une convention entre les deux parties ennemies, mais elle doit s'étendre à la longue, d'elle-même, faute d'aliment, quand, après un terme plus ou moins long, il ne restera plus de combattants boers. D'après cette théorie, il n'y a pas lieu de négocier. Il vaut bien mieux ne prendre aucune espèce d'engagements et rester libre de faire ce que l'on voudra des prisonniers. La seule politique à suivre est de multiplier le nombre de blockhaus, de renforcer sans cesse l'armée d'occupation en hommes et en chevaux et de procéder par ailleurs à la remise en exploitation des mines, comme si la guerre n'existait pas. C'est la politique de la reddition sans condition.

D'autres pensent, au contraire, qu'une telle politique est pleine de dangers actuels et grosse de dangers futurs; que si la guerre n'est pas terminée par des négociations, c'est-à-dire par consentement mutuel, elle peut durer des années, coûter encore énormément d'hommes et énormément d'argent, sans compter qu'elle ne peut que rendre de plus en plus impossible la réconciliation des deux races anglaise et hollandaise.

La seconde de ces deux politiques est celle que lord Rosebery a recommandée dans son discours de Chesterfield. C'est aussi celle qu'a toujours conseillée le leader de l'opposition libérale, sir Henry Campbell-Bannerman. L'autre est la politique de tout temps prônée et pratiquée par M. Chamberlain ainsi que par lord Milner, avec l'approbation de la majorité unioniste.

Les députés socialistes belges font la navette entre la Chambre et le siège des Comités de grève.

Le gouvernement estime que l'agitation se calmerait si l'on arrivait à clore promptement les débats de la demande de révision et si les représentants de la nation étaient rendus à leurs foyers. Il y aurait à ce départ en masse un autre avantage: les députés agitateurs, provocateurs de troubles, ne jouissant plus de l'immunité parlementaire, pourraient être mis à l'ombre, s'il leur arrivait de se comporter comme le *populo* forcené.

M. Smet de Nayer, appuyé par la grande majorité de la Chambre, a demandé que l'affaire de la révision constitutionnelle fût liquidée dans la journée même d'hier. Devant les protestations des socialistes et en guise de compromis, il a consenti à consacrer encore à la discussion du projet la séance de ce jour, vendredi. La gauche a accepté cette proposition. Les chefs auront ainsi le temps de placer leurs harangues retentissantes en faveur du suffrage universel. C'est tout ce qu'ils demandent en vertu de leur privilège de députés, car le centre de leur action est transporté au milieu des ouvriers grévistes.

Les événements de Belgique causent en Allemagne une vive impression. L'officière *Post* de Berlin croit que les scènes de Bruxelles peuvent avoir leur répétition dans l'Empire allemand. D'après ce journal, le socialisme montre qu'il est l'avant-garde de la Révolution. L'opinion se répand en Allemagne que, si les socialistes belges remportent la victoire, les socialistes allemands se soulèveront bientôt. Ils se contentent pour le moment de recruter de nombreux adhérents dans l'armée.

D'après une dépêche parvenue au *Morning Leader* de son correspondant d'Odessa, des troupes de toutes armes, appartenant au corps d'armée de Bessarabie, sont expédiées d'Odessa, par petits détachements, et dirigées par voie ferrée sur Bender, importante ville située non loin de la frontière roumaine, dans la région du Pruth.

La seule explication à donner à ces mesures extraordinaires est que la Russie est persuadée que la situation empire rapidement dans les Balkans et qu'on se prépare dès à présent à toutes les éventualités.

Le protectionnisme semble avoir réalisé aux Etats-Unis, pour la plupart des industries, ce qu'elles en attendaient, c'est-à-dire la naissance et le développement des entreprises indigènes aussi nombreuses que diverses, grâce à la protection de la concurrence européenne dont il les a garanties; mais ces entreprises étant arrivées aujourd'hui à maturité, les barrières protectionnistes seront-elles maintenues? Cette question est actuellement très discutée aux Etats-Unis. Un mouvement d'opinion assez considérable agit dans la voie de la réduction des droits d'entrée; peu de temps avant de mourir, Mac-Kinley, l'auteur du tarif de 1890, lui-même, s'était prononcé en faveur de cette réduction. D'autre part, la question douanière, qui intéresse les relations économiques entre les Etats-

Unis et l'Allemagne, dans leurs échanges internationaux, paraît avoir été le véritable motif des témoignages d'amitié que l'empereur d'Allemagne s'efforce de faire accepter par le peuple américain et qui se sont manifestés dans le voyage récent aux Etats-Unis du prince Henri de Prusse.

M. de Lanessan, ministre de la marine en France, voulant rivaliser avec M. Lockroy pour la défense sur mer, a mis en chantier plusieurs cuirassés. Il tient à laisser des traces de son passage aux affaires. Nul doute qu'on ne dise plus tard, quand on voudra célébrer sa mémoire, qu'il a consacré sa vie à « monter des bateaux ». A vrai dire, cette gloire n'est pas sans tache, car les créations de M. de Lanessan sont loin d'être toutes parfaites. Il y a, entre autres, un navire — baptisé la *Démocratie* — qui est loin d'être irréprochable et dont on dit même qu'il ne tient pas la mer. Mais, peut-être, M. de Lanessan l'a-t-il voulu ainsi pour montrer mieux que, sous le grand ministère Waldeck-Rousseau, il est fort naturel que la démocratie coule à pleins bords.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Nécrologie

Mardi est décédé, à Soleure, M. l'abbé Joseph Bohrer, chanoine résident de la cathédrale, chancelier de l'évêché, notaire apostolique.

M. Bohrer était né à Laufon, en 1826. M. l'abbé Fiala, depuis évêque de Bâle, alors directeur de l'Ecole secondaire de Laufon, recouvrait une vocation ecclésiastique chez le jeune homme et le poussa aux études. L'abbé Bohrer fut ordonné prêtre par Mgr Salzmann, en 1851, et après trois mois de repos à Haberswil, auprès de M. Fiala, fut envoyé comme vicaire à Schaffhouse. Le curé, M. Fohr, était empêché par la maladie de remplir les fonctions du ministère. M. Bohrer devint bientôt l'administrateur, puis en 1857, le curé de la paroisse de Schaffhouse. Cette paroisse n'avait pas d'église. Le jeune curé alla quérir en Suisse et à l'étranger, et réunit les 250,000 fr. qu'il cotisa la belle église en style gothique dont il avait entrepris la construction.

Mgr Fiala, devenu évêque de Bâle, appela auprès de lui son ami et protégé, en 1855, et lui confia les fonctions de chancelier épiscopal. M. Bohrer a rempli ces fonctions de confiance jusqu'à sa mort.

CHRONIQUE DES CHAMBRES

Berne, 17 avril.

Le tarif douanier au Conseil national. — M. Gschwind et les bois. — Un feu d'allumettes. — M. Lagier aux prises avec les Bernois. — Débat électrique au Conseil des Etats.

Après avoir, ce matin, voté les hauts tarifs sur la margarine et autres graisses animales, le Conseil national s'est montré gracieux pour l'huile d'olives. M. le Dr Ming, qui n'oublie jamais, dans ce débat, les principes de l'antialcoolisme et du végétarisme, avait cru devoir rompre une lance pour l'abaissement du droit sur ce fin produit du Midi, sans lequel aucune salade n'est savoureuse. Il a obtenu la réduction à 3 fr., ce qui est significatif au milieu du courant protectionniste dominant.

Ce soir, on a passé au chapitre des bois. Ici, c'est M. Baldinger qui a fonctionné comme rapporteur en chef. Le député de Baden, grand maître dans la science forestière, l'homme des bois par excellence, était tout indiqué pour traiter cette matière. Il a soutenu victorieusement les propositions de la Commission contre les assauts de M. Gschwind, député de Bâle-Campagne, qui avait revêtu pour la circonstance un habit gris clair, tranchant sur le fond noir de la tenue générale. Mi-socialiste, mi-agriculteur, M. Gschwind est une des physionomies les plus robustes de l'Assemblée. Coups de visage ronds et réguliers, cheveux en brosse, taille moyenne et trapue, forte encolure. Jeune encore, type achevé de la bonne santé campagnarde, M. Gschwind représente assez adéquatement cette seconde espèce de Bâlois dont M. Ruchet a parlé au banquet d'inauguration du Palais du Parlement. C'est le Bâlois agreste; il n'a rien du Bâlois citadin et millionnaire. Il est très versé dans les questions d'économie rurale et il a beaucoup lutté pour empêcher la hausse

exagérée du taux hypothécaire dans son canton.

M. Baldinger ayant sauvé les tarifs sur le charbon de bois et sur les bois de construction, nous avons eu soudain un grand feu d'allumettes.

L'auteur de cet incendie n'est autre que M. Lagier, député de la Côte. S'emparant des déclarations de M. Deucher et de M. Bossy, qui veulent favoriser l'emploi direct des matières premières au lieu de les laisser fabriquer par l'étranger, l'orateur vaudois est entré en lice avec éclat et chaleur pour les intérêts des fabriques nationales d'allumettes. Mais, à ses yeux, il n'y a que deux fabricants qui méritent ce nom. Ce sont celles de Nyon et de Fleurier. Les autres fabricants suisses d'allumettes ne sont guère que des commissionnaires. En effet, toujours d'après M. Lagier, les fabriques de Nyon et de Fleurier sont les seules qui fabriquent le fil de bois nécessaire à l'industrie des allumettes. Au lieu de se procurer à l'étranger le bois d'allumettes déjà fendu et travaillé, elles font venir le peuplier brut. Elles fabriquent aussi elles-mêmes les boîtes. En conséquence, M. Lagier proteste contre les réductions proposées par le Conseil fédéral et la Commission et voudrait voir rétablir l'ancien tarif, soit 4 francs pour le fil de bois et les copeaux, et 25 francs pour les boîtes en bois finies. C'était un joli écart, puisque la Commission proposait 30 centimes pour le fil de bois et 2 francs pour les boîtes.

Mais M. Lagier a eu une mauvaise Chambre. Le droit de 30 centimes a été maintenu par 62 voix contre 17. Le droit de 25 francs a été repoussé également à une grande majorité. On lui a préféré le droit actuel de 8 francs proposé par M. Hirter.

Cette solution a prévalu non sans quelques bons coups échangés. Vous jugez si les Bernois ont été peu édifiés lorsque M. Lagier a ravalé leurs fabricants de Frutigen à l'état de simples commissionnaires! Trois orateurs du grand canton se sont levés pour sauver l'honneur de leurs concitoyens: MM. Hirter, de Steiger et Bübler (Frutigen). Ce dernier surtout a tonné de sa voix la mieux timbrée contre le langage dédaigneux de l'orateur vaudois. Venez vous promener dans notre vallée de Frutigen, dit-il, et vous verrez si nos fabricants ne sont que de simples bureaux d'intermédiaires. Ces fabricants ont transformé leur outillage pour se conformer à la nouvelle loi sur la fabrication des allumettes. La nécrose, cette maladie dont on fait un épouvantail, a complètement disparu. Nos fabricants se sont résignés aux plus grands sacrifices, et vous viendriez leur enlever encore l'avantage dont leur permet de vivre!

Le chef du Département de l'industrie et agriculture, M. Deucher, est intervenu aussi en faveur des fabricants bernois. Ce serait injuste, dit-il, de sacrifier le groupe des fabriques de Frutigen, Zurich, Schwyz et Zoug aux deux grandes industries de Nyon et Fleurier. L'important n'est pas de savoir si le bois est manufacturé en Allemagne ou ailleurs. Ce qui est en jeu, c'est l'existence même d'une industrie à laquelle notre nouvelle législation a imposé de lourds sacrifices.

Après une réplique de M. Lagier, que M. Martin avait appuyé, l'assemblée a pris la décision indiquée ci-dessus.

Au Conseil des Etats, grand débat sur le monopole cantonal et communal en matière d'installations électriques. Il a abouti à un renvoi à demain pour entendre les explications de M. Zemp sur le nouveau texte de la Commission.

Comme on se le rappelle, le Conseil national avait décidé ce qui suit: « Pour faciliter le passage de lignes électriques à travers un canton ou une Commune, il peut être accordé aux entreprises électriques le droit de cojoissance du domaine public cantonal ou communal par voie d'expropriation. Par contre, en ce qui concerne les installations servant à la distribution de l'énergie électrique sur le territoire d'un canton ou d'une Commune, le droit de cojoissance du domaine public ne peut être accordé qu'avec l'assentiment du canton ou de la Commune. »

Le Conseil des Etats mit certaines conditions à ce monopole cantonal et communal. Mais le Conseil national ayant refusé d'y souscrire, la Commission du Conseil des

Etats propose aujourd'hui d'abandonner le monopole cantonal. En revanche, elle maintient le monopole communal en le subordonnant à la clause suivante: « Si une Commune refuse son assentiment, les intéressés habitant la Commune peuvent former contre sa décision, dans le délai de trente jours, un recours au Conseil fédéral, qui décide en dernier ressort. »

Ce moyen terme a trouvé en M. Richard un contradicteur énergique. Voici quelques traits de la discussion:

M. Richard (Genève). Il s'agit de collisions entre l'intérêt public et l'intérêt privé. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que le Conseil fédéral ait présenté trois rédactions successives. Le Conseil des Etats a essayé de concilier les droits des autorités publiques et des droits des industries privées, c'est-à-dire de ménager à la fois les services officiels et les services particuliers. Ses décisions n'ont pas trouvé bon accueil au Conseil national. Aujourd'hui, la Commission nous propose de sacrifier le monopole cantonal et de respecter celui des Communes. Cette distinction n'est pas rationnelle. Le monopole des Communes se comprend moins que celui des cantons. L'industrie électrique, qui a besoin de grands espaces, s'accommoderait moins des barrières communales que des barrières cantonales.

Si l'on consultait le consommateur suisse, il répondrait qu'il ne veut d'aucun monopole et qu'il se rallie à la liberté complète du commerce et de l'industrie. Le public a tout à craindre de l'exploitation officielle. Du reste, les positions sont déjà prises dans notre pays. Les cantons et les Communes qui ont des richesses hydrauliques sur leur territoire les ont déjà mises à profit; elles n'ont plus à craindre la concurrence; le monopole de fait leur est acquis. On n'a nul besoin de leur assurer un monopole légal.

Le droit de recours que la Commission fait miroiter à nos yeux est illusoire. Ce recours ne pourra pas être exercé par un industriel s'il n'est pas habitant de la Commune. Le Conseil fédéral devrait arbitrer entre les particuliers et les Communes. Or, pouvez-vous cette nouvelle juridiction? Vous allez permettre au Conseil fédéral de trancher des questions d'intérêt local par-dessus la tête des autorités cantonales. C'est une innovation hardie, inconstitutionnelle. Que pourra faire le Conseil fédéral? Il ne pourra pas ordonner l'expropriation du domaine public communal. S'il s'en avisait, il excéderait ses compétences. Le domaine public est inaliénable en vertu des législations cantonales garanties par la Confédération. Nous devons tenir compte de l'état de droit cantonal et communal dans lequel nous vivons.

L'orateur se prononce finalement pour le texte du Conseil fédéral adopté par le Conseil national.

M. Kellersberger (Argovie) est surpris de la conclusion de M. Richard. Il en aurait attendu une autre, après l'apologie du principe de la liberté. Sur le terrain électrique, le monopole se comprend moins que partout ailleurs. Notre but doit être de rendre notre industrie suisse absolument indépendante de l'étranger, en lui fournissant une matière première, des forces que nous tirons de notre propre pays. Avec le monopole, nous entravons l'expansion de l'industrie électrique, nous renchérissons le prix de l'énergie. Or, nous devons, au contraire, favoriser la concurrence, de manière à utiliser toutes les richesses hydrauliques de notre territoire. Ce serait ridicule d'élever des barrières cantonales contre la plus moderne de nos industries; on reviendrait ainsi à l'ohmisme et à toutes les vieilleries du temps des diligences. Le courant électrique ne se laisse pas emprisonner.

En terminant, l'orateur demande qu'on discute d'abord la question du monopole, sans y mêler le droit de recours.

M. Ammann (Schaffhouse) a découvert que l'argumentation du rapporteur de la Commission ne concorde pas avec le texte présenté par cette Commission. Il vient remplir la lacune de ce texte en formulant un amendement rédactionnel, précisant mieux la compétence du Conseil fédéral.

M. Geel répond à M. Richard qui, se basant sur l'art. 23 de la Constitution, a mis en doute la constitutionnalité de la proposition de la Commission. Il estime que le Conseil fédéral a le droit d'intervenir dans les questions d'expropriation du domaine public. Le droit de recours est une soupape pour les cas où le refus d'une Commune serait entaché d'arbitraire. La proposition de la Commission est un compromis entre les solutions extrêmes.

M. Richard (Genève) admettrait un compromis qui ne toucherait pas aux règles constitutionnelles. Il ne reconnaît à aucune autorité le droit d'obliger un canton ou une Commune à abandonner une part de son domaine. C'est une atteinte flagrante aux garanties constitutionnelles. Qu'est-ce d'ailleurs qu'un recours dont on n'indique pas les solutions possibles? Le paragraphe proposé par la Commission dit que le Conseil fédéral tranchera en dernier ressort. Voilà une latitude inquiétante. On trouverait-vous dans la Constitution un article qui autorise le Conseil fédéral à décréter l'expropriation d'une place publique d'une Commune?

M. Blumer (Glaris) voudrait savoir comment le Département des postes et chemins de fer entend appliquer ce paragraphe de la Commission. Par exemple, on songe à établir, près

d'Elmsiedeln, la plus grande installation électrique de l'Europe. Elle fournira jusqu'à 100,000 chevaux. Il est évident qu'il faudra trouver des débouchés au loin pour cette force. Quelle influence l'art. 47 de la Commission aura-t-il sur cette distribution ? Le Département fédéral seul peut nous répondre.

L'orateur propose de renvoyer l'art. 47 jusqu'à ce qu'on ait l'opinion du Département.

M. Lachenal (Genève) combat cette motion d'ordre. On a suffisamment discuté. Les opinions sont faites.

M. Usteri (Zürich) dit qu'il importe de limiter le droit de recours. Il estime donc qu'il y a lieu de revoir le texte de la Commission.

M. Zemp, qui vient de faire son entrée dans la salle, déclare ne pouvoir se prononcer maintenant.

L'article 47 est donc renvoyé à demain.

COMMISSIONS. — Le bureau du Conseil des Etats a désigné une série de Commissions dont voici les plus importantes :

Initiative Fonjallaz : M. Scherb, Chap-paz, Dehler, Hoffmann, Peterelli, Richard, Scherrer.

Régularisation des eaux de Joux : MM. Cardinaux, Bigler, Furrer, Stössel, Zweifel. — Ecole de viticulture de Wädenswil : MM. Lachenal de Chastanay, Kellensberger, Meyer, Müller, Thälin.

Conférence italo-suisse : MM. Richard, Ammann, Leumann, Munzinger, Simen, Winiger, Wirz.

Recours Bovel (Il est retiré) : MM. Isler, von Arr, Battaglini, Python, Schumacher, Usteri, Wirz.

ÉTRANGER

Les troubles en Belgique

Bruzelles, 17 avril.

Dans la plupart des faubourgs, on constate ce matin une reprise du travail, notamment à Molenbeek et à Anderlecht. En province, la situation semble stationnaire.

Des avis de La Louvière disent que les charbonniers, consultés aujourd'hui, affirment que le travail sera repris dans quelques jours. Aucun incident n'est signalé nulle part.

Liège, 17 avril.

A Herstal, deux mille ouvriers ont repris le travail. Le nombre des grévistes dans le bassin de Liège a subi cependant une légère augmentation ; il a atteint aujourd'hui 40,000.

Verviers, 17 avril.

La grève a gagné les Communes environnantes.

Bruzelles, 17 avril.

Les nouvelles parvenues des provinces annoncent que le chiffre des grévistes a atteint 70,000 dans le bassin de Charleroi, 10,000 à Malines et 10,000 dans la Basse-Flandre.

Les ouvriers diamantaires d'Anvers n'ont pas donné suite au projet de grève annoncé hier.

Tournai, 17 avril.

Dans la nuit de mercredi à hier, on a coupé les fils télégraphiques et téléphoniques et ceux des signaux de chemins de fer de Tournai à Avelghem. Une sévère enquête est ouverte. Pendant le reste de la nuit, la voie a été gardée par la gendarmerie.

Liège, 17 avril.

Le bourgmestre de Liège a en hier, jeudi, une entrevue avec des personnalités progressistes et socialistes qui lui ont demandé s'il ne convenait pas de réunir les quatre bourgmestres des plus grandes villes du pays et de faire une démarche auprès du roi, afin d'arriver à une solution de la crise

actuelle. Le bourgmestre a promis d'examiner cette proposition avec bienveillance et a déclaré que cette démarche aurait un effet précieux si les socialistes s'engagent, après consultation légale, à renoncer à leur agitation.

La guerre sud-africaine

LE GÉNÉRAL BULLER SUR LA SELLÈTE

Le gouvernement anglais a publié, hier jeudi, la série de dépêches et de documents relatifs à l'affaire de Spion's Kop. La plupart de ces télégrammes sont déjà connus ; les autres consistent surtout en un rapport du général Buller pour expliquer les actes du général Warren ; en un rapport de lord Roberts sur les actes de l'un et de l'autre ; en un rapport détaillé du colonel Thornycroft, qui a ordonné l'abandon de Spion's Kop, sur les raisons qui l'ont amené à prendre cette mesure ; et en plusieurs autres rapports d'officiers subalternes, d'où il ressort que la confusion la plus complète n'a cessé de régner dans toutes les opérations par suite du manque absolu de direction. On voit notamment un officier supérieur abandonnant le champ de bataille en pleine activité pour aller s'informer du nom de l'officier ayant le droit de diriger le combat. Il en est résulté une débâcle épouvantable, plusieurs régiments abandonnant le terrain sans autorisation, d'autres régiments se rendant aux Boers, malgré les protestations de leurs chefs, des messages télégraphiques inexactement transmis, etc.

A la Chambre bavaroise

La Chambre des députés à Munich a adopté hier jeudi, par 80 voix contre 62, après une discussion qui a duré deux jours et qui a été par moments orageuse, le paragraphe de la nouvelle loi scolaire, dit « paragraphe des catholiques », proposé par le Centre et combattu par les gauches, et que le ministère libéral déclarait absolument inacceptable. D'après ce paragraphe, les Communes seraient tenues dans certains cas de payer des catholiques pour donner l'enseignement religieux.

Brigandage dans le Caucase

Le 11 avril, un détachement de soldats russes a capturé près du village de Seiballa (Caucase), un brigand dangereux nommé Mamed-Bagir-Abdoulah-Oguz ; mais lorsque la petite troupe s'est mise en marche pour regagner sa garnison, elle a été attaquée par huit brigands qui, abrités derrière des rochers inaccessibles, ont ouvert un feu nourri sur elle.

Un soldat a été blessé et un cheval tué ; mais les soldats ont gravi la montagne pour en déloger les brigands. Un combat meurtrier s'est engagé ; un soldat a été tué et un autre blessé. Du côté des brigands, il y a eu trois tués ; les autres se sont sauvés. Les soldats ont réussi à capturer six individus qui venaient au secours des brigands.

Procès militaire en Allemagne

Le procès dans l'affaire Krosigk a été repris, hier jeudi, à Gumbinnen. A la demande des deux accusés, Martens et Hickel, deux juges ayant été récusés parce qu'on pouvait douter de leur impartialité, les débats ont été renvoyés à vendredi.

Au Congo français

On mande de Brazzaville que M. Labbé, directeur de la factorerie de la Sangha, a été mangé par les indigènes anthropophages.

La santé de la reine de Hollande

La jeune reine Wilhelmine est très souffrante. Le Journal officiel de La Haye a publié hier le bulletin suivant :

« La reine a passé une nuit un peu moins calme. La fièvre persiste, mais n'augmente pas. La situation générale est relativement satisfaisante. » On dit que la reine a une péritonite.

Au Pôle Sud

Suivant les dernières nouvelles, le vapeur de l'expédition allemande au Pôle Sud, sous le commandement de M. Gauss, est arrivé à l'île Kerguelen le 2 janvier, et l'a quittée le 31, faisant route pour l'île de la Termination. Le navire était en bon état, et à bord tout allait bien. La station de Kerguelen est complètement installée.

Echos de partout

LES STATUES APPELLENT LES STATUES

Quand Guillaume II est allé aux Romains qu'il leur offrait en l'honneur de Goethe une statue représentant ce poète, les goethiens furent très contents, mais les shakespeareiens s'agitèrent.

Si Goethe figurait sur le Pinolo, il était juste que Shakespeare, qui n'est pas un moins grand poète, et dont les compatriotes forment le plus fort contingent parmi les touristes, fût également honoré dans un carrefour de la ville de Rome. On parla donc d'un monument à Shakespeare.

Mais quel ne fut pas le scandale quand on s'aperçut tout à coup de ceci : Rome qui acceptait Goethe, Rome qui appelait Victor Hugo au Capitole, Rome qui se souvenait de Shakespeare, Rome... n'avait pas eu la pensée de consacrer à Dante le magnifique fragment de marbre, granit, tuf, lave ou stuc... La Società Dante Alighieri demanda qu'on réparât cet oubli. La Società Danteus Italiciens ne put se dispenser d'en faire autant. Et l'on commença à s'écrier que le gouvernement devrait bien y penser. Il y pensera sans doute.

Après tout, il n'est pas mauvais qu'il y ait un Dante de plus dans un pays où il y a tant de Garibaldi. Mais tel est le danger d'élever des statues. La justice veut qu'on les distribue selon les mérites. On ne peut pas dédier une statue à un homme qui n'a rien fait de bon, et qui n'est que le produit de l'égoïsme d'un décalogue antique. Les places des villes se peuplent ainsi de redondances de bronze. Et les cités deviennent des Panthéons de gogol, grands hommes de leur vivant, et donnés en proie à la méchanceté des sculpteurs.

LES CONCIERGES EN RUSSIE

En vertu d'instructions adressées à la suite des derniers troubles par le ministère de l'Intérieur russe aux gouverneurs des villes, les concierges doivent être bien portants, vigoureux et ne pas dépasser l'âge de 50 ans ; ils ne doivent pas exercer d'autre métier que celui de concierge ; ils doivent connaître exactement tous leurs locataires et sous-locataires ; veiller à ce que la maison n'ait ni imprimeries clandestines, ni dépôts d'imprimés ou d'armes ou de munitions ; s'informer de la qualité des personnes visitant les locataires, se tenir prêts à renseigner la police, l'avenir d'eux-mêmes en cas de besoin. En cas de désordre dans la rue, ils ont à prêter main forte à la police. Ils doivent enfin tenir le portail fermé à 9 heures, du 1er avril au 1er octobre, à 7 heures pendant trois autres mois de l'année, et ouvrir eux-mêmes aux personnes entrant ou sortant.

Voilà qui ne serait pas du goût de tous les concierges.

MOT DE LA FIN

Réflexion philosophique d'un colporteur parisien qui promène le pinceson sur le verso d'une affiche électorale socialiste copieusement garnie de boniments :

« Je crois que j'aurai beau faire, je n'arriverai jamais à mettre autant de colle de ce côté-ci qu'il y en a de l'autre ! »

CONFÉDÉRATION

Arrondissements électoraux. — La Commission du Conseil national propose, en majorité, la répartition suivante pour les arrondissements des Grisons. Le canton serait divisé en 3 arrondissements : le 35^{me}, avec 65,817 habitants élirait 3 députés ; le 36^{me} et le 37^{me}, avec chacun 19,000 habitants environ, éliraient chacun un député. De cette façon, les radicaux auraient 3 mandats et les conservateurs 2. La minorité de la Commission recommande l'adoption de la proposition de M. Rosset, c'est-à-dire division en deux arrondissements.

Commerce extérieur. — Suivant la récapitulation définitive, les importations de la Suisse se sont élevées, à 1,050,003,557 fr., contre 1,098,121,351 fr. d'après les calculs provisoires déjà publiés ; il y a une diminution de 61 millions sur les chiffres de 1900. Les exportations restent sans changement avec 836,567,114 fr. contre 835,077,700 fr. en 1900.

Association de la presse. — Le Bureau central de l'Association internationale de la presse siège actuellement à La Haye, sous la présidence de M. Singer, rédacteur à Vienne, pour préparer le Congrès de la presse à Berne. La Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Suède, la Suisse, la Hongrie et les Etats-Unis y sont représentés.

Le représentant de la Suisse, le Dr Bühler, de Berne, a présenté un rapport sur le programme du Comité d'organisation bernois, qui a été approuvé. Le nombre des délégués a été fixé à 300 et réparti comme suit : Allemagne, 35 ; France, 67 ; Autriche, 18 ; Belgique, 7 ; Danemark, 5 ; Hongrie, 26 ; Italie, 46 ; Norvège, 7 ; Portugal, 8 ; Suède, 9 ; Suisse, 7 ; Turquie, 1 ; Angleterre, 7 (ce nombre sera augmenté ultérieurement) ; Etats-Unis, 15.

Le Comité bernois lancera les invitations de concert avec le Bureau central. Mercredi après midi, les délégués ont été reçus par le président du Conseil, Dr Kuyper, ancien membre du Bureau central, et ils étaient invités à dîner chez lui jeudi soir.

Surlangue. — Jendi matin avait lieu à Cossonay (Vaud), la foire la plus importante de l'année.

Tout allait au mieux, les transactions étaient nombreuses, quand on constata qu'un boeuf était atteint de fièvre aphteuse. Il avait été amené de Poliez-le-Grand.

Il se produisit alors un grand désarroi, les autorités défendant l'expédition des pièces achetées.

Plus tard, le Département de l'Intérieur autorisa l'expédition du bétail acheté, à condition que l'on indiquerait le lieu de destination et le domicile de l'acheteur pour faciliter la surveillance.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Paralytique brûlé vif. — Un septuagénaire de la Commune de Saint-Jean (Ardèche, France), vient de trouver la mort dans d'horribles circonstances. Complètement paralysé et vivant avec une parente, il avait été un moment seul au coin du feu.

La flamme se communiqua à une couverture qui était étendue sur ses genoux et, comme le malheureux était incapable d'aucun mouvement, il entrevit le triste sort qui allait lui être réservé.

Lorsque des secours arrivèrent, le malheureux, entouré de flammes, laissait cependant entendre quelques plaintes gémissantes ; il ne tarda pas à expirer.

Catastrophe à bord. — L'explosion d'un canon à bord du navire anglais Mars a été plus meurtrière qu'on ne croyait tout d'abord. Le lugubre bilan est de deux officiers tués, quatre sous-officiers et six hommes tués, six hommes grièvement blessés.

C'est au cours d'exercices de tir, au large de la côte d'Irlande, que la catastrophe s'est produite hier. D'après les premières constatations, elle a été occasionnée par le mauvais état de la culasse, qui ne s'était pas refermée complètement.

FRIBOURG

Les funérailles de M. le doyen Tschopp, qui ont eu lieu ce matin, ont montré la grande situation que le regretté chanoine occupait dans les milieux officiels, dans le monde lettré et dans l'ensemble de la population.

Le cortège s'est ouvert par le défilé d'une délégation des écoles primaires, françaises et allemandes, d'un groupe d'enfants de l'Orphelinat, d'un groupe d'étudiants du collège. Puis venaient Messieurs les séminaristes, le clergé régulier et le clergé séculier de la ville, les révérends chanoines de Notre Dame et de Saint-Nicolas. Le cortège s'est rendu à Saint-Nicolas par la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue du Pont-Muré.

Le cercueil était couvert de couronnes de fleurs naturelles.

Après les parents, on remarquait le Conseil d'Etat en corps, avec huissiers, la Commission des études, dont M. Tschopp était le doyen, le Conseil de paroisse de Saint-Nicolas, des membres du Tribunal cantonal, et du Tribunal du district, des professeurs de l'Université, des membres du clergé de la Singine et aussi des autres districts, les délégations avec drapeaux des sections d'Etudiants suisses, etc., etc.

C'est M. le révérend chanoine-curé Perriard qui a procédé à la levée du corps, à la célébration de l'office et qui a fait l'absoute. Le chœur mixte de Saint-Nicolas a exécuté les chants liturgiques ; l'orgue était tenu par M. Vogt.

Après l'absoute, le cortège s'est reformé et a accompagné les restes mortels de M. le doyen Tschopp, jusqu'à l'entrée du Grand-Pont-Suspendu. De là, le corbillard, accompagné des parents du défunt, s'est dirigé par Guin vers Cormondens, où M. Tschopp avait demandé d'être enterré.

L'exposition des travaux du Technicum. — Depuis un certain nombre d'années, au retour de la belle saison, la salle de la Grenette change de destination et prête sa spacieuse surface aux diverses expositions de nos cours professionnels.

C'est le Technicum qui en a ouvert brillamment la série. Pendant 15 jours, nombreux ont été ceux qui ont pu se convaincre, en examinant les travaux exposés, des progrès réjouissants de cet établissement. Quand on se reporte aux expositions antérieures, on n'a pas de peine à convenir de sa marche ascendante et des services qu'il est de nature à rendre à la ville de Fribourg et au pays tout entier.

Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en leur rappelant que notre ancienne Ecole des Métiers, aujourd'hui transformée en Technicum, comprend des cours pour les constructeurs de bâtiments, les sculpteurs et tailleurs de pierre, des sections de menui-

Son Cœur et sa Tête

PAR
M. AIGUEPERSE

— Je l'épouserai, dit un jour Yvonne à son grand-père. C'est le seul moyen de savoir notre bien-aimé Kainlis.

— Soixante-quinze ans, — car M. de Brunelles a mon âge, — cela me semble un peu vieux pour ta jeunesse en fleur.

— Soixante-quinze ans ! Les avez-vous, grand-père ? Vous êtes si gai, si beau, si bon ! Ah ! s'il était comme vous !... Mais, il n'y a pas deux « vous » au monde.

— De même qu'il n'y a pas deux Yvonne. Eh bien, puis-elle conclut avec un gros soupir :

— Il ne faudrait pas non plus deux Kainlis. J'ai une peur affreuse du diable ; cependant, il viendrait me proposer un pacte pour posséder cette âme inhabitée, que j'y apposerais mon « oui » sans hésitation aucune. Ensuite je me débrouillerais avec M. de Brunelles, n'est-ce pas, grand-père ? Madame Marie, Madame sainte Anne, saint Quirac et le docteur saint Yves ne sont pas pour rien...

Mais le diable ne vint sans doute rien proposer à la jeune fille, car les années s'écoulèrent, et M. de Brunelles, toujours invisible, resta propriétaire de la partie nord du château.

A cette heure, Yvonne ne songeait ni au diable, ni au docteur saint Yves... Les yeux fixés sur l'océan sillonné par de nombreuses barques de pêche, elle monologuait à demi-voix, tout en continuant de mordre son pain noir, avec l'appétit d'un jeune loup affamé :

« Maurice va pêcher au chalut : quelle idée l'a pris aujourd'hui !... Un yacht vers Tréboul ! C'est rare à cette époque !... Tiens ! D'où vient ce canot ? Rale jaune sur fond noir... Pas de chez nous, cette machine-là !... Allons ! bon, voilà un idiot qui tire sur nos mouettes... Animal, va ! Bourreau ! Monstre ! »

— Yvonne !
Vivement, elle tourna la tête. Ses yeux, dans lesquels brillait une flamme de colère, prirent soudain une expression de tendresse infinie, et d'un bond, les bras ouverts, elle courut se jeter au cou d'un bon vieillard appuyé à la grille d'entrée d'un parc aux arbres centenaires.

— Grand-père ! Mon grand-père chéri ! Une minute, boucles brunes et boucles blanches se confondant, et l'on entendait qu'un bruit de balais... Pais, desserrant son étreinte, et reculant d'un pas, Yvonne demanda de sa voix claire :

— Que faisiez-vous là, Monsieur ?
— Mademoiselle, je guettais ma petite-fille qui est partie depuis cinq heures du matin.

— Heureux comme un poisson dans un aquarium, je me serais empressé de vous aller chercher. Heureusement elle ne vient que trois fois l'an !...
— Peut-être a-t-elle raison de te sermonner, Yvonne ! Sais-tu que tu ne fais que ta volonté ?
— Et la vôtre, grand-père.

— Oh ! la mince !
— Un exemple, grand-père, un exemple.
— Un exemple ? Eh bien, tiens ! Je voudrais pas garder ton institutrice quelques années encore ? Et...

— Et je vous ai tenu ce langage : « Grand-père, j'ai quinze ans. Miss Betty essaye de me bourrer la cervelle d'un tas de choses qui m'ennervent. Puisque je suis en gros... très en gros... mon histoire de France et ma géographie, les quatre règles ; que je possède une orthographe à jeter un accablant dans l'admiration ; que mon style surpasse celui de Madame de Sévigné ; que mon talent de musicienne est passable ; et que ma voix rivalise avec celle des Sraphins, à quel sert Miss Betty ?... A nous gêner simplement. Elevez-moi des promeneuses son chapeau blanc et son ombrelle verte ; de nos repas ses dents de canibale ; de nos causeries sa voix de crécelle et ses gestes tragiques, et nous courrions des jours liés d'or et d'argent, tous deux, rien que tous deux... » Vous n'avez rien répondu, grand-père. Mais, un mois plus tard, Miss Betty a quitté Kainlis comblée de vos présents et de mes bénédictions. Eh bien ! je vous laisse juge : qui a « voulu » ce départ ? Grand-père ou Yvonne ?

— Grand-père, ma chérie, oui, grand-père, pour avoir Yvonne toute à lui.

— Donc, vous faites vos volontés, conclut triomphalement Yvonne. Je le savais... Pour en revenir à mon escapade, c'est le soleil qui est le grand coupable. Ce matin, un de ses plus jolis rayons me caressa le visage, semblant dire : « Yvonne ! réveille-toi, et regarde... » Yvonne comprit, se réveilla, regarda... Un ciel bleu, une mer bleue, une foule de petites barques glissant doucement sur les flots... Le moyen de résister ? Je cours au port, après avoir demandé à Justin comment vous aviez passé la nuit. En un tour de main,

je détache Petite Mouette, et nous voilà parties... Une brise... Oh ! grand-père ! une brise qui nous faisait lutter de vitesse avec les goélands... Pour le retour, plus rien... J'ai dû ramer une grande heure... Mais, c'est si bon de ramer, de dépenser ses forces !... J'étais heureuse, heureuse à crier mon bonheur... Aussi ai-je chanté, sans relâche, à pleine voix... Un concert pour les poissons, pour les vagues, pour les pêcheurs ! Tout mon répertoire y a passé, et j'ai fini par votre morceau de prédilection :

L'air est pur, la route est large,
Le clairon sonne la charge,
Les zouaves vont chantant...

Dans son ivresse de jeune créature bien portante, adorée, Yvonne eût peut-être donné un nouveau « concert », si M. de Kainlis, attirant à lui sa petite-fille, ne l'eût serrée passionnément contre sa poitrine.

— Yvonne ! ma Yvonne ! murmura-t-il tout attendri, que Dieu est bon de l'avoir laissée à ton pauvre grand-père ! Si tu savais comme j'aime te voir folle de joie, aussi babilante qu'un oiseau, hâlée, robuste autant que nos villageoises...

— Plus affamée qu'un naufragé de la Méduse, acheva Yvonne, posant ses lèvres sur les paupières humides du vieillard... Grand-père, je vous défends de pleurer, et je vous ordonne d'accepter mon bras pour me conduire au château... J'ai une faim !

— Tu arrivais pourtant du bourg avec une tartine immense...

— Un simple acompte, grand-père... Allons, venez, ou je m'évanouirai sous le regard de ce bataillon de moineaux.

Ils s'éloignèrent à petits pas, appuyés l'un sur l'autre ; lui, inclinant vers elle sa tête blanche, pour saisir les moindres inflexions de cette voix d'enfant ; elle, levant sur lui, à

toute minute, ses yeux brillants de malice et de tendresse.

Que lui disait-elle ? Mille riens... Mais, pour le vieillard, les « riens » d'Yvonne avaient une saveur étrangement douce et chère : la saveur d'une âme chérie qui s'ouvre sans détour, et laisse voir des trésors d'énergie, de bonté, de loyaute.

Iloé dans sa propriété de Locquereux, ayant des relations plus fréquentes avec les châtelains d'alentour, M. de Kainlis ne s'ennuyait jamais. Yvonne était son livre, sa société, sa fierté, son idole, sa vie...

Pouvait-il en être autrement ? De toute une famille, d'une souche robuste et séculaire, restait cette seule descendante, ce rameau maintenant plein de sève, conservé par une miraculeuse intervention du ciel.

On l'a vu, la mort avait fauché les de Kainlis avec une hâte féroce... D'abord, les parents et les grands-parents du vieillard actuel ; sa femme emportée en six jours par une fluxion de poitrine, tandis qu'amirail à bord du Formidable, il surveillait les manœuvres de la flotte ; ses deux fils, son orgueil, les fleurons de la maturité, morts en pleine gloire pour la France ; sa belle fille, dont la santé délicate n'avait pu résister à la douleur, et qui s'était hâtée de rejoindre Raymond Yves, au bout de trois mois à peine ; enfin, ses deux petits enfants, effrayés sans doute de ne voir que des larmes autour d'eux, avaient pris leur vol vers le pays où les leurs sont inconnus, vers le pays aux étoiles d'or, aux fleurs merveilleuses... L'amiral de Kainlis, le cœur broyé, mais les yeux « en haut », comme ceux qui espèrent, était resté seul avec une fillette chétive, vagissant à peine sous ses rideaux de dentelle.

Yvonne avait deux mois... Il avait soixante ans.

(A suivre.)

A LOUER

Pour le 25 juillet, à la rue Grimoux (Boulevard), deux belles chambres, cuisine avec eau sur l'évier, chambre de bain, buanderie, cave et galetas.
Prix modérés. 1431
S'adresser à MM. Grand et Cie, 96, rue du Pont suspendu, Fribourg.

Pension de famille

CUISINE EXCELLENTE
7, Grand'Eue, 7
A la même adresse 1083
Cours d'anglais
Cours d'italien
pour les jeunes filles et garçons
Bonne méthode
PROGRÈS RAPIDES

A LOUER

de suite, rue Saint-Pierre, une belle cave à deux grands compartiments, avec eau et petit bureau. H1553F 1175
S'adresser à M. Gremaud, ing., rue Saint-Pierre, 16.

VINS VAUDOIS

Chez **Louis GOY**
Successeur de F. Grandchamp
Ancienne maison bords Calod
CORSIER-S.-VEVEY
Grand choix de vins de Corsier, Corseaux et Vevey, 1^{re} qualité, 1898, 1899 et 1900.
Dézaley 1900 et 1901.
Bons vins nouveaux.
Echantill. sur demande.
Conditions très avantageuses. H934L 655

OCCASION

Personne active aurait l'occasion de reprendre un magasin d'épicerie, etc., très bien situé, à Bulle. Logement en annexe, comprenant 5 à 6 chambres qui peuvent se sous-louer, cuisine, cave, galetas, remise, etc. Prix: 35 fr. par mois. S'adres. à l'Agence Haasenstein et Vogler, Bulle. H293B 1142-683

A VENDRE

On offre à vendre au centre de la Gruyère (Rive droite)
un joli domaine

de la contenance de 7 à 8 poses de terrain de première qualité, dont une partie plantée d'arbres fruitiers, avec maison nouvellement rebâtie à neuf, avec grange et écurie, le tout situé au bord de la route cantonale.
Pour renseignements, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Bulle, sous H268B. H255B 1184-709

A vendre ou à louer

meublée ou non, pour la saison ou pour l'année

JOLIE VILLA

jardin, vue, ombrage, etc.
Offres à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Fribourg, sous H1489F. 1143

VENTE JURIDIQUE

L'Office des poursuites de la Sarine vendra, le 23 avril 1902, des 2 heures, à son bureau, 7 lots de l'Etat de Fribourg, 30 lots de la ville de Fribourg, 30 lots de la ville de Mase, 30 lots des Communes fribourgeoises, 6 lots de Bruxelles 2 1/2 %, 10 lots genevois 3 % et 205 Obligations de la Banque de l'Etat 2 %. 1478-701
Fribourg, le 16 avril 1902.

3 AVANTAGES

ont amené bonne clientèle à ma fabrication de chaussures: 1^{er} Premièrement, la bonne qualité; 2^{ème} Deuxièmement, la bonne façon; 3^{ème} Troisièmement, le prix bon marché.
comme par exemple:
Souliers pour ouvriers, forts, clous, ... 40 48 Fr. 6.—
Souliers pour messieurs, solides, clous, ... 40 47, 8.—
Souliers à lacets pour dames, solides et beaux, ... 40 47, 8.50
Souliers à lacets pour dames, forts, clous, ... 36 42, 5.50
Bottines à clous pour dames, p. le dimanche, ... 36 42, 6.50
Souliers d'enfants (Garcin et fils), solides, ... 30 29, 3.50
Souliers d'enfants (Garcin et fils), solides, ... 30 25, 4.70
Toute chaussure désirée en grand choix. Demandez prospectus illustrés avec liste des prix. Envoi gratis et franco.
Lettres de remerciements non complètes, de tous les cartons de la Sarine, à disposition pour tout le monde, reconnaissant leur contentement de mon service bien soigné.
J'ai pour principe de ne pas trahir de la marchandise achetée, comme on en achète sous des noms de fabriques faussées.
Echange gratis et franco.
Rod. HIRT, chauss., Lenzbourg.

A LOUER

un magasin, avec logement, situé sur passage très fréquenté. Entrée à volonté. H1237F 972
S'adresser à la Villa Marquise, à Monseigneur.

SAGE-FEMME DE 1^{re} classe

M^{me} V. RAISIN
Reçoit des pensionnaires à toute époque.
Traitement des maladies des dames.
Consultations tous les jours
Confort moderne
Bains. Téléphone.
1, Rue de la Tour-de-l'Île, 1
GENÈVE 462

A LOUER

depuis le 25 juillet, un appartement de 4 chambres, avec mansarde, cave et galetas. — Pour renseignements, s'adresser au magasin Léon JÉGER, rue du Tir. H1357F

A LOUER

On cherche à louer ou à acheter, dans la région, une jolie villa meublée ou non, avec jardin. On désire une jolie vue et une position salubre. Adr. off. à M. David, 20, rue de Saint-Jean, à Genève. H3041X 1054

Bel appartement
à louer, au Boulevard de Pérolles, N° 40; 6 à 7 pièces, tourelle et dépendances.
S'adresser au 1^{er} étage. H1483F 1174

A VENDRE

Pour cause de changement de local, l'Ecole ménagère offre à vendre un grand et excellent potager, presque neuf, à des conditions très avantageuses.
S'adresser à l'Ecole ménagère, rue Grimoux. 1153

ON DEMANDE

pour un poste de confiance

personne catholique

d'un certain âge et de toute honnêteté 1144
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous H1490F.

A vendre une jolie

machine à vapeur

en bon état. Force 4 chevaux.
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Bulle. H253F 1180

MAISON FONDÉE EN 1811

BOUVIER FRÈRES
NEUCHÂTEL (SUISSE)
SWISS CHAMPAGNE
★ ★ ★ ★ ★
DOUX TRÈS SEC
MI-SEC ERUIT
SEC ROSÉ
Représentant: 832
Gustave Vicarino, Fribourg

BANDAGES

herniaires pour hommes, femmes et enfants
H1143F GRAND CHOIX 900
Chez F. Germond, sellier
PAYERNE

A LOUER

à Bethléem, route de Villars, à proximité du tram de Beaufort, dans les bâtiments neufs de l'Avocat Blanc, deux logements, comprenant chacun: 4 chambres de maître avec balcons, chambre de fille, cuisine, cave, galetas, buanderie, stoicher, jardin d'agrément et jardin potager. — Entrée à volonté ou pour le 25 juillet au plus tard.
S'adresser au propriétaire, au dit lieu. H131F
A la même adresse, dans le Quartier Bourgeois, logements ouvriers, de 3 et 4 chambres, avec dépendances, buanderie, eau d. les cuisines. — Entrée immédiate ou à la Saint-Jacques.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

Tuileries de la Suisse romande

Pour faciliter les relations avec leur clientèle, les tuileries soussignées ont l'honneur de l'informar qu'elles ont ouvert un bureau de vente à LAUSANNE, Place Saint-François 13, avec succursales à FRIBOURG, M. Paul Berger, Avenue du Midi 35, et M. J. Comaïta, à ST-IMIER et CHAUX-DE-FONDS.
Les bureaux et les usines se tiennent à disposition pour fournir tous les renseignements nécessaires.
La liste des dépositaires sera publiée incessamment.

USINES DE LA SOCIÉTÉ:

Briqueterie de Bussigny et Eclépens.
Briqueterie mécanique d'Yverdon.
Briqueterie mécanique de Payerne.
Briqueterie mécanique de Saint-Imier.
Briqueterie mécanique de Lontigny.
Tuilerie mécanique, Payerne.
Briqueterie Savary et fils, Faoug.
Briqueterie Dutoit et Vonnez, Yvonand.
Tuilerie, Société technique, Neuchâtel.
Tuilerie Eugène Dutoit, Yvonand.
Briqueterie mécanique, Le Mouret.
Briqueterie G. Paquier, Prévengens.

Usines liées à la Société par contrats spéciaux:
Zollikofen, Laufen, Moutier, Buren, Lyss

Auberge à louer

Le Conseil communal de Pont-la-Ville exposera en location, par voie de mises publiques, l'auberge de Pont-la-Ville, avec boulangerie, grange, écurie, jeu de quilles, bureau de poste dans le bâtiment. Les mises auront lieu le lundi 21 avril prochain, à 2 heures de l'après-midi, dans une salle particulière de l'établissement.
Pont-la-Ville, le 9 avril 1902. F° 455F 1100-600
Par ordre: Secrétaire communal

FABRIQUE DE BRIQUES EN CIMENT

Inriaux, près Farvagny
BRIQUES EN CIMENT DE DIFFÉRENTES DIMENSIONS
VENTE de chaux de Leubla à Noiraigue, de ciment de Saint-Sulpice.
VENTE de TUILES et de tous les produits du Syndicat romand.
H1393F 1077-611
FRIOD Jean.

VINS ROUGES ET BLANCS

Garantis naturels
Importation directe
Par 100 litres Par 5 à 600 litres
VANDRELL Fr. 28 Fr. 26
CERVERA » 30 » 28
MONTAGNE » 32 » 30
MONTAGNE sup. » 36 » 34
PRIORATO, très fort » 40 » 38
PANADES » 28 » 26
CATALOGNE » 30 » 28
SAINT-CUGAS » 32 » 30
SAINT-CUGAS, sup. » 36 » 34
ANDALUZIE » 40 » 38
etc., etc.

Pour quantités plus importantes, veuillez demander mes prix spéciaux
Fûts de toutes grandeurs à la disposition du client
MALAGA 31 fr.; 61 litres, 16 fr.; 32 litres, 31 fr.; 61 litres, 60 fr.
Garanti naturel. Fûts d'origine compris.
Eenvoi du prix-courant et échantillons sur demande. H210B 1072
Francisco RIBES, vins en gros, BULLE
Propriétaire de vignes à San Jaume (Prov. de Barcelone) Espagne

CYCLES ET AUTOMOBILES

Machines à coudre et à écrire
Représentation des célèbres marques

PEUGEOT et ADLER

Bicyclettes neuves garanties
DEPUIS 185 FR.
Nouveauté de la saison:
BICYCLETTE à MOTEUR PEUGEOT
Vente. Location. Echange.
Atelier de fabrication
et réparations très soignées.
Jos. GREMAUD
mécanicien, à BULLE

E. Ihringer-Brulhart

ATELIER DE RELIURE ET ENCADREMENTS
Fribourg 27, Rue de Lausanne Fribourg

Registres en tous genres, copie-lettres, etc., pour banques, commerçants, industriels, etc. — Grand choix de baguettes pour encadrements. — Encadrements de tableaux.
PRIX MODÉRÉS H944F 791

VITRAUX

en tous genres, pour églises et maisons particulières, aux prix les plus modérés.
ECHANTILLONS À DISPOSITION H985F 845

KIRSCH & FLECKNER

FRIBOURG Avenue du Midi FRIBOURG
MÉDAILLE D'OR Paris 1900.
la plus haute récompense.

V^o J. LATETIN-ANTHONIOZ

Fribourg Rue de Lausanne 87 (A côté de l'évêché) Fribourg
Grand choix de nouveautés en lainages, toiles, mousselines, zéphyrs, linon, soieries noires et couleurs pour robes et blouses. Passementeries, dentelles et guipures. Jupons et lingerie confectionnés. Layettes d'enfants. Doubures fines et ordinaires. Toileries, nappes, linges pour trousseaux. Broderies. Tapis et rideaux tous genres. Crotchettes et fantaisies neuves. Couvertures. Spécialité de corsets. Colonnes. Bandes élastiques.
Toutes ces marchandises sont de très bonne qualité, fraîches et bon marché. H1326F 1025
SE RECOMMANDE

Horlogerie-bijouterie

J. HUGENTOBLE

rue de Lausanne 19

FRIBOURG

Grand assortiment de montres, régulateurs, réveils, chaînes en tous genres. Achat et échange d'objets: or, argent et platine.

DE RETOUR

du service militaire

D^r F. Kœnig

médecin, chirurg., acc.
ancien assistant 1181
des hôpitaux de Berne
rue de Lausanne 30
TÉLÉPHONE

Chien égaré

Depuis mercredi 9 courant, un chien Saint-Bernard, blanc et jaune, à longue poile, a disparu. Il répond au nom de **Freuss**, et porte un collier avec le nom du sousigné. Prière de le ramener à M. G. Suter, à Morat. H1569F 1187

Boucherie CANTIN

Grand'Eue

On trouve de la viande de bonne qualité, depuis 65 à 70 cent. le demi-kilo. H142F 919

MOUTON. — VEAU.
Prix modérés.
Se recommander.

Vente juridique

L'Office des poursuites de la Sarine vendra, le 23 avril 1902, des 2 heures, à son bureau, une Obligation foncière de la Banque cantonale neuchâteloise N° 6743. Fribourg, le 17 avril 1902.

Les succulents

Caramels Pectoraux

Kaiser

Extrait de malt, forme ferme
Calment rapidement
toux, enrhumements, catarrhes, engorgements

2470 certificats notarialement validés, prouvant leur authenticité reconnue et certaine.

Refuser tout ce qui est offert à leur place!

Paquets à 30 et 50 cent., chez:

Pharmac. Boéchat et Bourgné, Fribourg;
Porcellet, Estavayer; 327
Herbier, Payerne
Alb. Roulet et fils, La Sagne.

SOLIDITÉ

Élégance, forme rationnelle et bas prix ont valu partout un rapide écoulement à mes chaussures.

Souliers de travail, forts, Fr. 40 43. 6.—
Souliers à lacets, hommes, croc., sol., forts Nos 40 47 8.—
Souliers à lacets, hommes, p. le dim., bts rapportés, trav. solide et soigné, Nos 40 47 8.50
Souliers pour dames, forts, ferrés, Nos 36 42. 5.50
Souliers p. dames, à lac., p. le dim., bts rap., trav. solide et soigné, Nos 36 42 6.50
Bottines à élastiques pour dames, fortes, Nos 36 42. 6.50
Bottines à élast. p. dames, pour le dim., beau travail, solide, Nos 36 42. 6.80
Soul. pour garç. et filles, sol. Nos 26 35. Fr. 3.50 à 6.—
Grand assortiment de chaussures en tous genres. Demandez catalogue richement illustré, envoyé gratis et franco. De nombreuses attestations du pays et de l'étranger, qui sont à la disposition de chacun, s'expriment de la façon la plus élogieuse quant à la réalité de m. services.
Envoi contre remboursement.
Echange immédiat, franco.

H. Brühlmann-Hoggenberger

Chaussures Winterthur Chaussures

Hôtel-de-la-Ville

LUGANO

Près de la gare, sur la place de la cathédrale. H13750 1133
Maison recommandée par les autorités ecclésiastiques.
— PRIX MODÉRÉS —
Famille Bazzi, propr.



GRAND ET BEAU CHOIX

DE

régulateurs, pendules et réveils

Montres, chaînes de montres, broches, bagues, alliances, boucles d'oreilles, en or, argent, doublé et nickel, en façons des plus élégantes et des plus récentes.

Gramophones, harmonicas, musiques à bouche

A DES PRIX SANS CONCURRENCE

Réparations de montres, d'articles en or et d'instruments de musique, avec garantie, à des prix modérés. H1557F 1176

Le public est prié de ne pas confondre ma maison avec d'autres et de bien vouloir prendre note de mon adresse.

Félix EGGER, père

95, RUE ZEHNINGEN, 95

Vis-à-vis du Café Kormann et du Chamois

FRIBOURG

Chaux siliceuses éminemment hydrauliques

USINES DES GRANDS-CRÊTS, VALLORBE

(Les Usines ne fabriquent pas de ciment)

Fournisseurs de l'Entreprise du Simplon des forces motrices de St-Maurice, etc., etc.

Certificats de ces entreprises à disposition, de même que les analyses et essais du bureau fédéral de Zurich. H1996L 1485

A Fribourg, chez M. Fischer Edouard fils. A Bulle, chez MM. Folghera et Angèle del Caldo, entrepreneurs.

A vendre d'occasion

une charrette anglaise, avec harnais, ayant très peu servi; quatre harnais à poitrail; deux selles militaires, chez **Th. WEBER**, sellier-carrossier, Frères du Collège, FRIBOURG. 1177

AVIS DE CONCOURS

La Fanfare de Romont met au concours la fourniture de 35 casquettes, 35 fourragères, 35 brides et 35 gibernes. Adresser les offres, avec échantillons, avant le 1^{er} avril, au Président de la Société. H1550F 1182
Romont, le 16 avril 1902. Le Comité.

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

La PLUS GRANDE MAISON de VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS

pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

Agrandissements très Importants

de Tous les Rayons

par l'ADJONCTION de 4 NOUVEAUX IMMEUBLES

Etablissements CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS sur demande.

Expéditions Franco à partir de 25 francs.

SEULES SUCCURSALES: LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, LILLE, SAINTES

Ecole Ménagère

Le Comité rappelle au public qu'il trouvera, comme du passé, à l'Ecole, rue Grimoux, des repas à des prix très modiques: 1.50 le dîner, 70 centimes le souper.

On sert aussi des cantines, portées à domicile.

L'Ecole se charge encore de la confection de plats divers, glaces, gâteaux, desserts, pâtis.

H1505F 1153

Bains des Neigles, Fribourg

Le soussigné a l'avantage d'informer l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il a repris le dit établissement. Il s'efforcera, par une consommation de bon choix et par un service soigné, de mériter la confiance qu'il sollicite. H1516F 1161-690

Joux de quilles à planches et à douves.

NONLANTHEN, tenancier.

Gypserie. Peinture. Décoration.

ENTREPRISE DE TRAVAUX DE GYPSSERIE, PEINTURE, DÉCORATION

Travail soigné. — Prix modérés.

ECHANTILLONS DE TAPISSERIE À DISPOSITION

Se recommander, H759F 666-355

Edouard TONA, Beaufort.

Vente de vins

L'Administration de l'Hôpital des Bourgeois de la ville de Fribourg vendra en mises publiques, dans les caves de l'Hôpital, à Fribourg, le **lundi 21 avril 1902**, des 1 1/2 heures, les vins de Calamin, Riez, Béranges et Vully, dont suit la désignation:

DÉSIGNATION DES VASES

Calamin 1901
Vases N° 1, 790 litres. Vases N° 13, 2375 litres.
2, 600 » 16, 2988 »
4, 603 » 28, 950 »
5, 1105 »

Riez 1901
Vases N° 10, 4340 litres. Vases N° 29, 1480 litres.
11, 3618 » 30, 1523 »
14, 2870 » 31, 1187 »
15, 2385 » 32, 1270 »
21, 916 » 33, 593 »
23, 516 »

Béranges 1901
Vase N° 8, 4739 litres. Vase N° 34, 1210 litres.

Vully 1901
Vases N° 22, 508 litres. Vase N° 27, 2620 litres.
28, 3069 »

Tous ces vins, de bonne qualité, seront vendus sous de favorables conditions de paiement et avec décaillage à terme.

Pour les conditions, s'adresser à l'administrateur soussigné.

Er. BUMAN.

Fribourg, le 7 avril 1902. H1406F 1082-643